

Le 31.01.2012

## L'INDEMNITE EXCEPTIONNELLE

Tous les ans en décembre, un certain nombre d'agents s'interrogent sur le fait que leur fiche de paye comporte un versement qu'ils ne remarquent pas habituellement qui est intitulé indemnité exceptionnelle.

L'indemnité exceptionnelle est née du changement de cotisation sociale en 1997 qui augmentait le taux de prélèvement de la cotisation sociale pour les fonctionnaires. Initialement, la cotisation maladie ne portait que sur le traitement brut indiciaire (la première ligne de la fiche de paye), alors que la CSG porte sur toute la rémunération (TIB, NBI, indemnité de résidence, SFT, IAT, IFTS, ACF, IMT, prime de rendement). En conséquence le passage au tout CSG était pénalisant pour les fonctionnaires.

Pour compenser cette perte, il a été mis en place l'indemnité exceptionnelle qui est la différence entre la rémunération perçue au titre de l'année courante (2010 par exemple), nette de la CSG au taux en vigueur au 1er janvier (2010), et cette même rémunération affectée des taux de cotisation maladie et CSG appliqués au 31.12.1996.

Les agents recrutés après le 1.01.1998 ne bénéficient pas de cette indemnité exceptionnelle.

L'assiette de cette indemnité comprend : le traitement indiciaire brut, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les primes.

Le versement s'effectue par acomptes mensuels de 90% de l'indemnité attendue qui est soldée en fin d'année. Si l'indemnité est inférieure à 200€, elle est versée en totalité en janvier N+1.

exemple :

rémunération en 2010 : 28.000€ (TIB 21.000€ + primes 7000€)

rémunération nette selon taux 1996 :  $28.000€ - [(21.000€ \times 6.05\% \text{ sécu}) + (28.000€ \times 0.95\% \times 2.40\% \text{ CSG de 1996})] = 26.091€$

rémunération nette selon taux 2010 :  $28.000€ - [(28.000€ \times 0.97\%) \times 7.50\% \text{ CSG}] = 25.963€$

indemnité exceptionnelle :  $26.091€ - 25.963€ = 128€$  (inférieur à 200€ sera versée janvier N+1)

Cette indemnité peut varier jusqu'à son annulation si la situation de l'agent a changé (perte SFT, indemnité résidence,...)